TANDEM

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DU PNUD BENIN

N°20
AVRIL-
JUIN 2013

PNUD
Au service des peuples et des nations

- Salon national des services d'appui à l'entreprenariat agricole au Bénin - P 2
- Visite des réalisations du PANA 1 à Sèhomi - P 6
- Un mois pour améliorer la qualité du service public - P 7

Salon national des services d'appui à l'entreprenariat agricole au Bénin

Le Ministre en charge du développement (à gauche) coupant le ruban à l'ouverture du salon, en présence de la Directrice Adjointe de Cabinet du Ministre en charge de la Microfinance et de l'Emploi des jeunes, du Représentant Adjoint du PNUD et du Maire de Kétou

Le Centre national songhaï de Kétou a abrité les 20 et 21 juin 2013, le premier salon national des services d'appui à l'entrepreneuriat agricole. A l'issue des manifestations, le catalogue des divers services d'appui a été réalisé et servira désormais de boussole aux gestionnaires de ferme, exploitants et autres entrepreneurs agricoles en quête d'appui à l'accompagnement pour la mise en œuvre de leurs différents projets ou idées de projet.

Initié conjointement par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement à travers le Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA), le salon a pour objectif principal de mettre en relation les divers services d'appui et les gestionnaires de fermepour une synergie d'action afin de permettre à ces derniers de concrétiser leur rêve de devenir de véritables professionnels du secteur agricole. La rencontre a connu la participation très active des entrepreneurs agricoles formés par le projet, d'une part 42 jeunes, gestionnaires de ferme installés à leur propre compte répartis sur tout le territoire national et d'autre part 124 jeunes gens en incubation sur les sites de Kétou et Zangnanado. A tout ce beau monde, se sont ajoutés les jeunes de la localité et la population sortie nombreuse pour participer au salon.

L'ouverture officielle a été présidée par le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP), Monsieur Marcel Alain de Souza en présence de Gilbert Poumangué, Représentant Résident Adjoint du PNUD et de Osséni Salami, Maire de la Commune de Kétou sans oublier les cadres des ministères sectoriels et du PNUD.

La visite des stands a permis non seulement d'apprécier les activités des gestionnaires de ferme et de quelques producteurs de la zone mais aussi de prendre connaissance des structures d'appui présentes ainsi que de leurs offres. Il s'agit des structures d'appui, qui fournissent des informations sur les accompagnements dont les gestionnaires de ferme peuvent bénéficier et des résultats des activités des gestionnaires de ferme. Ces activités vont de la production agricole, l'agroforesterie, l'élevage, la pisciculture à la transformation agro-alimentaire. Les jeunes entrepreneurs agricoles ont exposé les produits issus de leur travail (du maïs sucré, des légumes, du melon, des plants de cacao, des œufs, des poulets chairs, des lapins, pintades, dindons, du gari, etc).

L'un des moments forts du salon a été la rencontre entre gestionnaires de ferme et structures d'appui. Il s'agit pour les structures de financement du Fonds National pour la Promotion de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ) et du Fonds National de la Microfinance (FNM). Pour le compte des structures d'appui technique, il y a le Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER/FIDA), la Direction de l'Agriculture (D'AGRI), le Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER), de l'Agence Nationale. En matière d'emploi, l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et les projets du sous-programme Croissance inclusive durable du PNUD notamment le projet d'appui au Business Promotion Center

(BPC) y ont pris part. Ce fut l'occasion pour chaque structure d'appui de faire un exposé sur ses interventions et de présenter les cibles, les conditions d'accès à l'appui, leurs zone d'intervention et les structures de relais quand elles existent.

Les acquis du salon

Plusieurs résultats sont à mettre à l'actif de ce salon. Il a permis de regrouper l'ensemble des deux vagues de gestionnaires de ferme formés sur le projet PPEA. Ce fut l'occasion de partage d'expériences entre ceux installés à leur propre compte et les gens en incubation. Ils ont pris connaissance des technologies mises en place au niveau du centre de Kétou. Chacun d'eux a exprimé ses besoins qui sont de plusieurs ordres. On peut citer les besoins en aménagement de site, en matériels agricoles tels que les tracteurs, essoucheuses, charrettes, en intrants comme les semences et les géniteurs performants, les engrais, en accompagnement technique pour l'élaboration des business plan, le suivi rapproché, et des appuis financiers. Il a également permis d'exposer les différentes possibilités qui s'offrent aux gestionnaires de ferme. Il a eu le mérite de relancer certains gestionnaires de ferme qui sont attentistes et qui espèrent un appui financier avant de démarrer leurs activités. Il a permis également de mettre en contact structures d'appui et gestionnaires de ferme, lesquelles ont promis leur soutien pour l'aboutissement des projets des gestionnaires de ferme. A l'issue de ce salon, le catalogue des divers services d'appui a été réalisé et servira désormais de gouvernail aux gestionnaires de ferme et autres entrepreneurs agricoles en quête d'appui à l'accompagnement et à la mise en œuvre de leurs idées de projet.

Perspectives

Il est envisagé d'étendre cette initiative à d'autres jeunes et entrepreneurs agricoles n'ayant bénéficié d'aucun appui du PPEA et de la tenir de façon rotative sur les différents sites du projet de manière à faciliter la participation des autres jeunes sus visés. Il est également envisagé d'introduire des compétitions permettant de primer les meilleurs gestionnaires de ferme dans différentes catégories.

Légende:

1: Visite du stand de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)
2: Un gestionnaire de ferme présentant ses produits aux visiteurs
3: Les cadres du PNUD, du FNPEEJ, du FIDA en échange avec les jeunes bénéficiaires du PPEA
4: Les jeunes gestionnaires de ferme suivant les présentations des structures d'appui à l'entrepreneuriat agricole
5: Des légumes produits par les gestionnaires de ferme exposés
6: Visite d'un stand par le Ministre en charge du développement, entouré de ses cadres et du Coordonnateur du PPEA

La lutte contre le braconnage et la transhumance dans les parcs W et Pendjari

Les aires protégées des réserves de biosphère du W et de la Pendjari bénéficient des appuis techniques et financiers de l'Union Européenne, de l'UEMOA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Projet d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE). Le renforcement des mécanismes et systèmes mis en place pour réduire les pressions et menaces sur les parcs (empiètements agricoles, braconnage, transhumance et mauvaise gouvernance dans la gestion et la conservation), constitue le cheval de bataille de ce projet.

Les parcs W et de la Pendjari constituent un patrimoine naturel, l'une des importantes réserves fauniques en Afrique. Mais ils sont constamment menacés par les phénomènes de braconnage et de transhumance. De nombreux délits sont constatés et plus de braconniers sont appréhendés chaque année.

Le braconnage est un mode de prélèvement abusif et illicite d'animaux ou de parties d'animaux à des fins commerciales au niveau des aires protégées. Les acteurs de cette infraction développent plusieurs sortes de stratégies pour échapper aux mécanismes de contrôle en vigueur et mis en placepar les autorités béninoises. Conformément aux règles de gestion du parc, des périodes de chasse existent. Cette période s'étend du mois de novembre à fin avril de chaque année. Malheureusement, on constate que des braconniers s'infiltrent de manière illicite dans le parc et tuent des animaux sans remplir les formalités. Ces trafiquants sont plus intéressés par des parties des animaux comme les défenses d'éléphant, les têtes d'animaux appelées trophées.

Ces actes ont plusieurs conséquences aussi bien sur le plan environnemental, social et qu'économique. Ils constituent une réelle menace de disparition de certaines espèces animales comme les lions, les éléphants, les hippotragus et même une diminution du nombre de touristes intéressés par certaines espèces.

Par ailleurs, un autre problème auquel les parcs naturels sont confrontés est celui de la transhumance. Pour des raisons de pâturage, certains éleveurs introduisent leurs troupeaux dans des zones interdites des parcs W et Pendjari, surtout en saison sèche. Dès que les animaux sauvages des parcs sentent leur présence, ils migrent vers d'autres lieux. Cette transhumance induit la dispersion de la faune sauvage et la destruction de la végétation dans les parcs.

Des têtes d'animaux tués par les braconniers et saisis par les conservateurs de parcs

Pour freiner les actes de braconnage et de transhumance, le PAPE s'investit dans le renforcement du mécanisme de suivi et de surveillance des parcs. Ainsi, quatre (4) véhicules 4 x 4, sept (7) motos ont été acquis en faveur des écogardes, un paquetage militaire (gourde, GPS pour l'orientation, des tentes pour l'hébergement) sera bientôt mis à leur disposition.

L'absence de système de communication téléphonique dans les parcs rend le travail de surveillance très difficile pour une meilleure conservation des ressources naturelles et de la biodiversité des aires protégées. Le PAPE mettra donc à disposition des stations relais pour faciliter les échanges entre les conservateurs des parcs.

Le Projet PAPE est un projet cofinancé par l'Union Européenne, l'UEMOA et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce projet régional couvre le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo. Il est mis en œuvre dans un contexte d'instabilité climatique et de fragilité des ressources naturelles (terres, eaux, faune et flore), d'accroissement démographique et des besoins d'utilisation et d'exploitation.

Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les documents de planification locale

Le Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA 1), appuyé par le PNUD et le FEM a organisé du 18 au 19 juin 2013, un atelier de renforcement de capacités à l'attention des Maires, Chefs d'Arrondissement, Chefs de village, Points focaux, ONG et Cabinets d'étude sur la démarche d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les Plans et planifications locales des Communes d'intervention du PANA1.

Vue partielle des participants à l'atelier de formation

Le PANA 1 a formé les 18 et 19 juin 2013 à Abomey et Bohicon les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Cabinets d'étude ayant participé à l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC), les élus locaux et points focaux changements climatiques des neuf (9) communes d'intervention du projet.
Au total soixante participants ont bénéficié de cette formation, visant la prise en compte désormais de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale et l'opérationnalisation selon les normes de l'Organisation Météorologique Mondiale.

Les communications présentées au cours de l'atelier portent respectivement sur : (i) l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification locale: Notion de base, (ii) la démarche d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les planifications locales des communes pilotes du PANA1, (iii) la prévision saisonnière des pluies en Afrique de l'Ouest humide et côtière.

Les participants ont pu comprendre quelques concepts clefs liés aux changements climatiques et surtout à l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agit par exemple de la différence entre : changements climatiques, variabilité climatique, des risques climatiques, vulnérabilité aux risques/changements climatiques, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, etc. Il existe une nuance entre la variabilité climatique et les changements climatiques. Les changements climatiques sont d'une grande échelle ou se constatent sur plusieurs années, tandis que la variabilité climatique peut être à l'échelle saisonnière et locale ou se constate d'une saison à une autre.

Les risques climatiques constituent la probabilité d'occurrence des aléas climatiques auxquels les producteurs sont éventuellement exposés. Trois catégories de risques sont à considérer dans les communes: ce sont (1) les risques majeurs à potentialité générale (sécheresse, pluies tardives et inondations), (2) les risques à potentialité limitée à quelques zones agro écologiques (vents violents, chaleurs excessives, etc.) et (3) les risques à potentialité localisée (élévation du niveau de la mer au niveau des zones côtières).

Il est important d'identifier ces risques majeurs avec les producteurs ou populations lors de la phase diagnostique de l'élaboration des PDC. Enfin, c'est en considération de ces risques qu'on parle de la vulnérabilité et que les communes pilotes du PANA1 sont déclarées les plus vulnérables, car ayant une faible capacité à faire face à ces risques climatiques. En réponse donc, deux moyens permettent de parer aux effets néfastes des risques/ changements climatiques : l'atténuation et l'adaptation.

La démarche d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les planifications locales (les PDC) des communes pilotes du PANA1 se fonde principalement sur les techniques d'analyse de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques et des guides méthodologiques en l'occurrence le manuel d'intégration du changement climatique dans les processus nationaux de développement mis au point en 2011 par le PNUD.

C'est pourquoi, il est important d'analyser les méthodes et stratégies d'intégration à toutes les phases du processus qui sont : (i) la phase de préparation, (ii) la phase de réalisation de l'état des lieux et du diagnostic, (iii) la phase de planification et de rédaction du plan, et (iv) la phase de validation du plan.

Visite des réalisations du PANA 1 à Sèhomi

Visiter et apprécier le niveau de mise en œuvre des mesures d'adaptation dans les zones d'intervention du Programme intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA 1), tel est l'objectif que s'était donnée Madame le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en se rendant le 23 mai 2013 à Sèhomi, l'un des neuf (9) villages de démonstration du projet dans la commune de Bopa.

Visite des enclos piscicoles et cages flottantes pour l'aquaculture

Sèhomi est l'un des villages dans la commune de Bopa, les plus affectés par les risques climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces risques se manifestent par un début tardif de la saison des pluies, qui normalement s'étendait d'avril à juillet ; et une fin précoce des pluies à partir du mois de juin. Conséquence, on note une réduction de la durée de la saison culturale, la perte de récolte et l'amenuisement des rendements agricoles. Dans cette même localité, la petite saison sèche (août –septembre) est devenue nettement plus pluvieuse. Alors, il se pose aux agriculteurs un problème de conservation des récoltes, car l'ensoleillement nécessaire des produits agricoles n'est plus au rendez-vous.

C'est ainsi que la communauté de Sèhomi a été identifiée comme vulnérable aux changements climatiques et bénéficie depuis 2012 de l'appui du PANA 1, un projet conjoint appuyé par le Gouvernement du Bénin, le PNUD et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Le Représentant Résident du PNUD, Madame Nardos Bekele-Thomas accompagnée du Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée, Ancien Directeur du Fonds International pour l'Agriculture, Monsieur Moïse Mensah et du Maire de la Commune de Bopa, Adolphe Hounkpè a eu à visiter les réalisations physiques du PANA 1 au profit de cette communauté : (i) les enclos piscicoles et les cages flottantes, (ii) la berge lagunaire reboisée à base de palétuviers, (iii) le poste pluviométrique, (iv) des parcelles agroforestières à base de l'Acacia auriculiformis et, (v) un site cunicole (élevage des lapins). La visite a connu également la présence d'autres personnalités de la localité, ainsi que d'une foule nombreuse en liesse.

Le Maire s'est réjoui de l'accompagnement apporté par le projet PANA1. Il a par la suite, fait part de vive voix au nom de toute la population de Sèhomi, de l'appui du PANA1 aux communautés de Sèhomi à savoir :

- 1605 kilos de semences de maïs à cycle court et adaptés aux conditions agro-écologiques mis à la disposition de 86 producteurs agricoles, dont 12 femmes pour la réalisation de 80 ha de parcelle agricole ;
- 41250 plants d'acacia ont été mis à la disposition de 73 producteurs agricoles dont 10 femmes pour la réalisation de 16,5 ha en agroforesterie ;
- 27275 pieds de palétuviers ont été mis en terre pour le reboisement de la berge lagunaire ;
- Implantation d'un pluviomètre ;
- Formation des bénéficiaires sur les itinéraires techniques des semences et des techniques de mise en terre et d'entretien des plants forestiers ;
- 01 barque motorisée; 02 motopompes et accessoires, 18 brouettes, 17 pelles, 16 arrosoirs, 17 paires de gants, 17 râteaux, et 17 paires de bottes ;
- Des matériels pour l'élevage de ruminants (20 clapiers pour mâles, 80 clapiers pour lapines mères, 100 clapiers pour engraissement, 11 paires de bottes adaptées pour élevage cunicole, 10 pesons, 10 brouettes, 1 glacière isothermique, 1 thermomètre pour élevage cunicole, 2 trousses chirurgicales, 5 cotons hydrophiles, 2 boîtes de 100 seringues à usage unique de 10CC) ;
- un train de quatre (04) cages flottantes et de quatre (04) enclos pour l'aquaculture.

Au cours de la visite, les autorités ont procédé à l'empoissonnement d'une cage flottante avec 3000 alevins de 30 grammes de l'espèce Oreochomis niloticus adaptée à la salinité de l'eau du lac Ahémé.

Un mois pour améliorer la qualité du service public

La lourdeur dans le traitement des dossiers, une faible attention accordée aux usagers clients, tels sont les dysfonctionnements de l'administration publique beninoise. En l'absence d'une pièce, le dossier peut être simplement classé par l'agent de l'Etat sans qu'aucun feedback ne soit donné à l'usager. L'opération « zéro dossier en instance dans les tiroirs » conduite de mai à juin 2013 a apporté au vu des résultats un grand soulagement aux usagers et contribué certainement à un éveil de conscience des fonctionnaires par rapport à leur vocation première, servir l'intérêt public.

Selon un rapport du Conseil Economique et Social en 2006, « la perte de temps annuelle dans l'Administration publique béninoise occasionne un coût d'opportunité dont l'équivalent en termes d'emplois potentiels varie de 10.000 à 13.000 postes à plein temps et en termes monétaires à 73,2 milliards de francs CFA».

Le Gouvernement à travers le Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI) a initié en 2012, « la semaine nationale du service public». L'initiative renouvelée cette année du 21 mai au 21 juin 2013, et dénommée « mois du service public » avec comme leitmotiv « zéro dossier en instance dans les tiroirs'', visait comme objectif d'améliorer la qualité des services destinés aux usagers/clients.

Il a été mis en place un dispositif pour recevoir les plaintes des usagers, call center (centre d'appel), par courrier électronique et à travers une page facebook. Ainsi, Les usagers/clients des services publics étaient invités à renseigner leurs dossiers en souffrance en fournissant les références précises : nature du dossier, structure concernée, numéro et date d'enregistrement, etc. et à exprimer librement leurs opinions soit en se rapprochant des services concernés soit en se référant aux centres d'écoute mis en place à cet effet.

Le PNUD a soutenu l'initiative en mettant à la disposition du Ministère de la Réforme Administrative et Institutionnelle (MRAI), une douzaine de jeunes Volontaires des Nations Unies, des informaticiens, des économistes, statisticiens, des sociologues et logisticiens. Ces jeunes ont appuyé le MRAI dans la conduite de l'opération notamment la réception, le traitement, la transmission des dossiers aux structures concernés et le retour d'informations aux plaignants. Il est recensé dans un logiciel de traitement les dossiers, l'identité et le contact du requérant pour lui faire le feedback, la nature des requêtes, le service concerné, etc.. Ces informations sont transmises au service concerné et le suivi est fait jusqu'au traitement final du dossier.
Au bout d'un mois, plus de 8000 appels ont été reçus au centre d'écoute sur le numéro d'appel (80 00 53 53). Les plaintes enregistrées sont diverses : non paiement de pension de retraite, de salaire, d'allocation familiale ; établissement de titre foncier, non reclassement au grade effectif dans la fonction publique, etc.

Le Ministère de l'Economie et des Finances vient en tête avec 40,46% des plaintes recensées au cours du mois ; viennent ensuite le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (11,41%), puis le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (11,31%).

Par semaine 1500 dossiers en moyenne ont pu être transmis aux ministères pour traitement, ce qui n'était pas habituel.
Le Service des Relations avec les Usagers (SRU) prendront le relais pour aider au traitement avec célérité des dossiers. Ces services ont été mis en place en mars 2012 pour faciliter les relations entre les directions techniques et les usagers/ clients pour rendre le service public plus efficace et plus efficient.

L'un des Volontaires des Nations Unies en train de consolider les plaintes reçues dans une base de données

Revue des progrès de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté

Conformément au dispositif de suivi et évaluation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), le gouvernement s'est engagé à rendre compte annuellement des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de cette stratégie. Pour ce faire, il a été initié la réunion de haut niveau de la revue conjointe Scrp 2013 le 27 juin 2013 à Cotonou. La rencontre d'évaluation du rapport d'avancement 2012 de la SCRP présidée par le Premier Ministre Pascal I. Koukpaki, a connu la présence des Partenaires Techniques et Financiers, de plusieurs ministres du gouvernement, des acteurs de la société civile et du secteur privé.

A l'ouverture des travaux, une présentation bien détaillée du rapport d'avancement 2012 de la SCRP articulée autour de cinq axes.Il s'agit de l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie; du développement des infrastructures ; du renforcement du capital humain ; du renforcement de la qualité de gouvernance et le développement équilibré et durable de l'espace national.

Ainsi, sur la base du rapport d'avancement de la mise en œuvre de la SCRP en 2012, une analyse profonde des progrès enregistrés a été faite. L'accent a été mis sur les raisons des réussites et des écarts éventuels par rapport aux résultats escomptés et des propositions de recommandations pour améliorer la planification budgétaire des années 2014 et suivantes.

Cette analyse a été faite sous la forme d'une appréciation des résultats des revues sectorielles et des thèmes transversaux, notamment les progrès réalisés dans l'amélioration de la qualité de la gouvernance et de la lutte contre la corruption, en particulier dans les réformes de la gestion des finances publiques ; une évaluation de la mise en œuvre des recommandations formulées au titre de la Revue conjointe de juin 2012 et consignées dans l'Aide-mémoire conjoint ; une évaluation globale de la fonctionnalité et de la fiabilité du mécanisme de suivi et d'évaluation de la SCRP ; une appréciation et une éventuelle adaptation/actualisation du cadre de suivi des performances de la SCRP.

La consolidation a été faite à partir des observations et les commentaires des Partenaires techniques et financiers. Comparativement en 2011, il y a eu un progrès de 50% des performances atteintes en 2012. Malgré ces avancées, des défis majeurs subsistent et nécessitent davantage d'efforts pour être atteints, a laissé entendre le représentant des Partenaires technique et financiers.

Recommandations

Secteur Privé

• Mettre les ressources nécessaires (financières, humaines et matérielles) à la disposition du MICPME en vue de rendre fonctionnel le dispositif de suivi et de coordination des actions et réformes en faveur du secteur privé ;

• Rendre opérationnel le Plan d'Actions du Conseil Présidentiel de l'Investissement en y associant les structures concernées;

• Elaborer et transmettre à l'Assemblée un projet de loi sur le partenariat public privé ;

• Valider l'étude diagnostique des structures composites de l'APIEx et finaliser les autres études spécifiques entrant dans la création de l'APIEx, notamment la stratégie d'intervention de l'APIEX, le Manuel de Procédures de l'APIEx et le Plan d'affaire de l'APIEx.

Agriculture

• Prendre toutes les dispositions pour rendre fonctionnel le cadre institutionnel du Pplan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA),le Fonds National de Développement Agricole (FNDA), etc.

• Réaliser le RNA (Recensement National Agricole) en mettant en place un dispositif permanent de collecte de données statistiques qui assure leur fiabilité, et prendre les dispositions pour harmoniser ces données avec INSAE ;

• Fournir les comptes d'exploitation détaillés de la campagne cotonnière afin d'en déterminer la rentabilité ;

• Poursuivre les réflexions pour achever les réformes sur la filière coton ;

• Etudier et mettre en place un mécanisme capable d'augmenter les rendements des cultures vivrières.

Energie

• Mettre en place et rendre opérationnelle l'Autorité de Régulation du sous –secteur de l'Electricité

• Mettre en place et rendre opérationnelle l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER).

• Mettre en place un cadre législatif réglementaire incitatif aux investissements dans le sous-secteur de l'électricité.

Transport

• Revoir et poursuivre les actions relatives au contrôle de la charge à l'essieu et mettre en place des mesures d'accompagnement ;

• Assurer la relance des activités de l'OCBN pour restaurer la multi modalité, gage de préservation et de durabilité des infrastructures routières ;

• Renforcer les ressources financières, matérielles et humaines pour une programmation et un suivi optimum de l'entretien du réseau routier en vue de sa préservation.

Santé

• Rendre effectifs le redéploiement du personnel et la mise à disposition du Ministère de la Santé, les personnels qualifiés en nombre suffisant ;

• Mettre en place des stratégies pour la pérennisation du FBR dans le système de santé au Bénin ;
• Organiser une rencontre d'harmonisation de la mise en œuvre du FBR (PRPSS, CTB, UNICEF) ;
• Organiser un atelier international PTF-MS autour de la question de la pérennisation ;
• Intégrer les audits de décès maternels et néo natals dans le paquet des indicateurs du FBR ;

• Voter la loi sur le RAMU dans le cadre de la Couverture universelle.

Education

• Elaborer, valider et appliquer la carte scolaire pour tous les niveaux d'enseignement ;

• Dynamiser les services de gestion des statistiques et de l'information des MCE et en particulier au niveau de l'ETFP pour la mise à disposition des indicateurs usuels ;

• Renforcer le dispositif de suivi/évaluation régulier des ressources financières transférées aux Communes et rendre disponibles les données sur les décaissements effectifs et la disponibilité réelle des intrants pédagogiques (cadre de concertation, publication des transferts…)

• Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant une meilleure gestion des enseignants (plan de recrutement, audit de l'utilisation des heures de vacations, renforcement du pouvoir ces CCS pour l'allocation des enseignants, la possibilité de recrutement des enseignants par les communes…) ;

• Opérationnaliser le mécanisme de gestion des flux par l'adoption des textes sur les mesures proposées (âge d'entrée au primaire, BEPC, inscriptions à l'université, allocation des bourses universitaires ...);

• Harmoniser les différents organes et dispositifs de coordination et de dialogue avec les partenaires sociaux, techniques et financiers.

Justice

• Elaborer une politique et un programme sectoriel cohérent avec les perspectives budgétaires à moyen terme, intégrant les besoins en matière de développement des capacités du Ministère et les différentes problématiques sous-sectorielles (politique pénitentiaire, respect des droits humains, protection de l'enfance,…) ;

• Doter les juridictions d'un budget 2014 tenant compte de leurs besoins essentiels et des effets de la budgétisation des greffes, et assurer un acheminement efficace des ressources (crédits délégués ou autres mécanismes à définir) ;

• Réaliser une réelle appropriation et un suivi de la mise en œuvre effective du plan d'urgence pénitentiaire et établir un rapport trimestriel détaillé de suivi avec des données statistiques issues de la base AGIP ;

• Assurer la mise en place et l'opérationnalisation de l'Inspection Générale des Services Judiciaires ;

• Produire un document de référence sur le cadre organique et la stratégie de recrutement des ressources humaines sur le moyen terme qui tienne en compte les enjeux majeurs de l'application du nouveau code pénal et des départs à la retraite importants dans les prochaines années.

Réforme administrative

• Faire l'évaluation de la mise en œuvre du Répertoire des Hauts Emplois Techniques et réaliser le Répertoire des Emplois Statutaires

• Finaliser la stratégie nationale de gouvernance et de lutte anti-corruption en y intégrant les valeurs de la charte nationale pour la gouvernance du développement du Bénin

Corruption

• Rendre effectivement fonctionnelle l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption ;

Décentralisation

• Renforcer l'opérationnalisation du Comité Interministériel de pilotage de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration (PONADEC) et son dispositif de suivi-évaluation (notamment avec une allocation budgétaire conséquente au BGE 2014), procéder à une opérationnalisation de certains domaines clés de la PONADEC et harmoniser les différents outils et indicateurs des programmes du MDGLAAT et de la PONADEC ;

• Rendre annuels les audits et veiller à la mise en œuvre des recommandations et à la prise des sanctions à l'encontre des auteurs de cas de mauvaise gestion avérée. Cet état de mise en œuvre sera présenté à la revue sectorielle. Les rapports des audits doivent être disponibles au plus tard fin décembre de l'année n+1;

• Assurer la célérité des transferts des ressources financières entre le niveau central et les postes comptables des communes et améliorer les diligences en matière de paiement au niveau des postes comptables.

Environnement

• Mettre en place un dispositif financier (Multi bailleurs) pour le fonctionnement de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier ;

• Capitaliser les acquis des engagements internationaux et conventions liés à l'environnement ;

• Collaborer avec les autres ministères en particulier le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) et institutions de l'Etat pour l'internalisation de l'économie verte ;

• Accélérer la signature du décret portant Transformation du Fonds National pour l'Environnement en Fonds National de l'Environnement et du Climat.
Etc.

Le Financement du monde rural en question

63% de la population de l'Afrique vit en zone rurale. Malgré une urbanisation rapide, il est estimé que plus de 50% des pauvres seront dans les zones rurales d'ici 2035 et dépendront grandement de l'agriculture pour vivre. En marge du forum du développement rural en Afrique, organisé du 2 au 4 mai 2013 à Cotonou par le NEPAD en collaboration du PNUD, l'Economiste Principal du PNUD Bénin a partagé ses réflexions sur le financement du monde rural. En voici un extrait.

Le financement et l'investissement dans le développement rural constituent des questions clés de la transformation rurale en Afrique. Pour appuyer les efforts de financement du développement du monde rural, les gouvernements africains ont mis en place des banques et des caisses nationales de développement ou de crédit agricole. Maheureusement, ces institutions ont choisi de restreindre l'offre de crédit en direction du monde rural en rendant les procédures de demande plus complexes, exigeant plus de garanties, ciblant les produits et des catégories de personnes ou des régions spécifiques.

Actuellement, la quasi-totalité des banques agricoles ont fait faillite pour des raisons de mauvaise gestion et des coûts de structures trop élevés. Cela a eu pour conséquence la mise en place des systèmes de financement décentralisés.

Ces systèmes de financement décentralisé sont constitués de structures de financement de proximité qui permettent aux populations défavorisées, rurales entre autres, de réaliser des micro-projets individuels et collectifs: des tontines, des clubs d'épargne, des coopératives d'épargne et de crédit de producteurs, des caisses villageoises, des caisses populaires, des réseaux de banques populaires, etc. Ce qui caractérise ces structures, c'est leur double objectif à la fois social et économique. D'une part, elles cherchent d'abord à atteindre les pauvres, les paysans, les femmes et autres catégories marginalisées dans la société et, d'autre part, elles contribuent au financement des projets économiques et communautaires en milieu paysan.

Limites du système de financement décentralisé

Il se caractérise par un montant de crédit accordé généralement faible, un délai de remboursement court.

L'accent est parfois mis sur la rentabilité économique des structures au détriment de l'amélioration desconditions de vie des bénéficiaires. La localisation géographique de la majorité des structures (dans les centres urbains ou semi urbains) ne favorise pas l'accès pour les paysans des zones enclavées.

Se rendant compte des limites de ces initiatives, l'on pense qu'il est temps de commencer à réfléchir à des formes d'intermédiation bancaire plus efficaces, plus flexibles, plus ouvertes ayant des capacités larges pour la mobilisation et la sécurité de l'argent.

Aussi, il est temps de développer des instruments financiers adaptés aux situations économiques, culturelles et sociales du monde rural (faible définition des droits de propriété, indifférenciation de l'appropriation des moyens de production, analphabétisme, etc…).

Cela exige des stratégies d'innovation financière de la part du secteur privé bancaire institutionnel adossé à un appui stratégique de l'Etat pour assurer un cadre juridique et réglementaire approprié et des mécanismes d'assurance de garantie.

Opérationnalisation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) du Bénin pour la période 2014 -2018

Conformément à la feuille de route du processus d'élaboration du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF 2014-2018), adoptée le mercredi 18 avril 2012, le Bilan Commun de Pays (CCA en anglais) a été réalisé et examiné en Août 2012, l'UNDAF a été élaboré, examiné et approuvé en Conseil des Ministres le 30 mai 2013.

La suite du processus a été marquée par l'organisation à l'Hôtel Casa del Papa à Ouidah du 3 au 8 juin 2013 d'un atelier d'élaboration du Plan d'action de l'UNDAF. Cet atelier a réuni une équipe mixte composée des cadres de l'administration et de l'équipe pays du Système des Nations Unies (SNU).

Ce Plan d'Action commun de l'UNDAF renforce l'identification commune des priorités, s'assure que la mise en place des programmes se fait de façon concertée et coordonnée, identifie les opportunités pour les programmes conjoints ou complémentaires et permet d'éviter les duplications. Ce plan démontre également l'engagement du Gouvernement du Bénin à coordonner ce processus et à s'assurer que les programmes soutenus par les Nations Unies seront progressivement reproduits et étendus à tout le territoire national.

Le Plan d'action complète donc le document de l'UNDAF et constitue le plan opérationnel pour la mise en œuvre de ce dernier. Il se substitue aux Plans d'action de programme de pays (CPAP) spécifiques à certaines agences et sera opérationnalisé par des plans de travail annuels ou biennaux pour la description des activités à conduire. Le corrollaire de l'adoption de l'approche Plan d'action de l'UNDAF sera un impact et une efficacité accrue au service du développement.

Le draft de Plan d'Action de l'UNDAF issu de cet atelier stratégique a été partagé avec les différentes structures du Ministère en charge du développement et toutes les agences résidentes et non résidentes du SNU au Bénin pour assurer la conformité avec les orientations nationales et les directives d'élaboration de l'UNDAF Action Plan.

Avant sa signature par le Gouvernement du Bénin et les Chefs des Agences du SNU, le draft de Plan d'Action de l'UNDAF (2014-2018) fera l'objet d'une validation en octobre 2013.

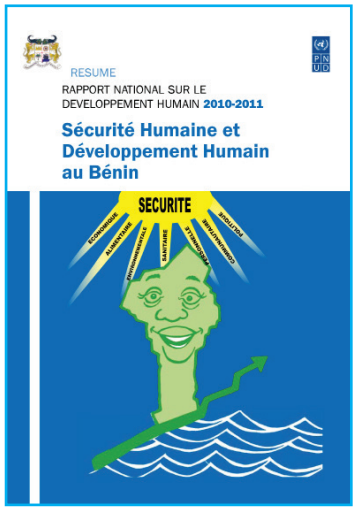

Vous pouvez télécharger le rapport sur le lien suivant :

http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/library/crisis_prevention_and_recovery1/publication_31/

Equipe de rédaction

Directrice de publication
Nardos Bekele-Thomas

Coordonnateur de la rédaction
Gilbert Poumangué

Concepteur graphique
Elsie Assogba

Rédacteurs
Elsie Assogba
Hermance Ekpodessi
Cossoba Nanako
Ibouraima Yankpe

Merci à Elisabeth Tossou, Alain Agani, Daniel Loconon, Jean Aguégué, El Hadji Fall, qui ont contribué à ce numéro.

Lecteur-Correcteur
Constant Houndénou

Diffusion
Reine Oji

Lot III Zone résidentielle
01 BP 506 Cotonou
Tel: + 229 21 31 30 45 / 46
Fax: + 229 21 31 57 86
Email: registry.bj@undp.org
www.bj.undp.org

Le PNUD forge des partenariats à tous les niveaux de la société pour aider à construire des nations résilientes, afin de mener à bien une croissance, qui améliore la qualité de vie de chacun. Présents dans 177 pays et territoires, nous offrons une perspective mondiale et des connaissances locales au service des peuples et des nations.